Commune SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY 74250
Opération Rénovation EP Prélaz Delairaz
Date 01/03/2023

Syane

Votre interlocuteur technique : Benoît MAURIS
Votre interlocuteur administratif : Lucie GALLET

DECOMPTE DEFINITIF SUR FONDS PROPRES - PROGRAMME 2018
OPERATION : Rénovation EP Prélaz Delairaz

Numéro d'opération : 17088			Opération : Rénovation EP Prélaz Delairaz					REPARTITION DU FINANCEMENT							
								Participation du SYANE				Participation de la commune			
Code programme	Année de la demande d'intervention / N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Eclairage public										FCTVA = 16,404 % du TTC					
BF	17088	00	Ballons Fluo Prelaz Delairaz	13 381,22 €	0,00 €	2 676,24 €	16 057,46 €	Plafond	3 240,00 €	2 633,42 €	5 873,42 €	Plafond	10 141,22 €	42,82 €	10 184,04 €
			Sous-total	13 381,22 €	0,00 €	2 676,24 €	16 057,46 €		3 240,00 €	2 633,42 €	5 873,42 €		10 141,22 €	42,82 €	10 184,04 €
			TOTAL	13 381,22 €	0,00 €	2 676,24 €	16 057,46 €		3 240,00 €	2 633,42 €	5 873,42 €		10 141,22 €	42,82 €	10 184,04 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) : 481,72 € dont : 0,00 € sur les sous-opérations d' Electrification,
481,72 € d' Eclairage public,
0,00 € de Réseaux de Télécommunications.

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le SYANE au titre du programme 2018 s'élève à la somme de : 16 539,18 Euros
Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au SYANE par la collectivité la somme de : 10 665,76 Euros dont 10 184,04 Euros au titre des travaux,
et 481,72 Euros au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement

Acomptes versés par votre collectivité : 7 582,00 Euros au titre des travaux - Titre n° 1205 du 10/03/21
396,00 Euros au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement - Titre n° 1210 du 10/03/21
Il reste dû au SYANE la somme de 2 602,04 Euros au titre des travaux,
et de 85,72 Euros au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement

(La Contribution au Budget de Fonctionnement vous est refacturée indépendamment du solde de votre participation aux investissements).

ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil Municipal n° DCM2023-46
en date du : 22/06/2023

montant initial =
tvx 16.505 €
Part Syane 7.027 €
Part Cne 9478 €

⇒ ≠ + 706,04 €